

Planification des principales évaluations

Secondaire

Français	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués en lecture et en écriture. Au cours de l'étape 2 et 3, ils seront évalués en lecture, en écriture et en communication orale.</p> <p>Une épreuve obligatoire du Ministère en écriture sera administrée à la fin de l'année pour les élèves de secondaire II. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final en écriture.*</p> <p><i>Une épreuve du Centre de services pourrait être administrée à la fin de l'année en lecture pour les élèves de secondaire II.*</i></p>
Anglais	<p>Au cours des étapes 1, 2 et 3, les élèves seront évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en communication orale à l'étape 1 et 2 - en compréhension de textes à l'étape 2 et 3 - en production écrite à l'étape 1 et 3 <p><i>Une épreuve du Centre de services pourrait être administrée à la fin de l'année aux élèves de secondaire II.*</i></p>
Mathématique	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués sur l'utilisation de son raisonnement mathématique. Au cours de l'étape 2 et à la fin de l'étape 3, ils seront évalués en résolution de situations problèmes et sur l'utilisation de son raisonnement mathématique.</p> <p><i>Une épreuve du Centre de services pourrait être administrée à la fin de l'année aux élèves de secondaire II.*</i></p>
Science technologie	<p>Au cours de l'étape 1, 2 et 3, les élèves seront évalués par des situations d'apprentissage théorique et pratique.</p>
Géographie Sec I	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués sur le territoire agricole Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués sur les territoires métropole et parc naturel. À l'étape 3, les élèves seront évalués sur les territoires risque naturel et tourisme.</p>
Géographie Sec II	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués sur le territoire autochtone. Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués sur les territoires énergétique et industriel. À l'étape 3, les élèves seront évalués sur les territoires milieu à risque, patrimoine et forestier.</p>
Culture et citoyenneté québécoise	<p>Au cours de l'étape 1, 2 et 3, les élèves seront évalués sur les compétences Étudier des réalités culturelles et Réfléchir sur des questions éthiques. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens. (ex : observations, contrôles, devoirs, etc.) Des résultats seront inscrits aux bulletins des étapes 2 et 3.</p>
Éducation physique	<p>Au cours des étapes 1, 2 et 3, les élèves seront évalués sur les compétences <i>Agir, Interagir</i> et <i>Adopter un mode de vie sain et actif</i>.</p>
Arts plastiques	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués en réalisation de création. Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués en appréciation d'œuvres d'arts. À l'étape 3, les élèves seront évalués en création et en appréciation d'œuvres d'arts.</p>

* Dates à venir



Histoire Sec I	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués sur la sédentarisation et l'émergence d'une civilisation.</p> <p>Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués sur une première expérience de démocratie et sur la romanisation.</p> <p>Au cours de l'étape 3, les élèves seront évalués sur la christianisation de l'occident et sur l'essor urbain.</p>
Histoire Sec II	<p>Au cours de l'étape 1, les élèves seront évalués sur le renouvellement de la vision de l'homme et sur l'expansion européenne dans le monde.</p> <p>Au cours de l'étape 2, les élèves seront évalués sur les révolutions américaines ou françaises et sur l'industrialisation : une révolution économique et sociale.</p> <p>Au cours de l'étape 3, les élèves seront évalués sur l'expansion du monde industriel et sur la reconnaissance des libertés et des droits civils.</p> <p><i>La note finale de chaque matière sera calculée ainsi : 20% à l'étape 1, 20% à l'étape 2 et 60% à l'étape 3.</i></p>

De façon régulière, les compétences développées et les connaissances acquises seront évaluées à l'aide de différents moyens (observations, travaux d'équipes, devoirs, etc.)

Précisions sur une absence à une évaluation

Épreuve obligatoire

- Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
 - Décès d'un proche parent;
 - Convocation d'un tribunal;
 - Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.

Examen-école/ centre de services scolaire ou régional

S'il s'agit d'un examen-école et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication le 13 octobre 2023.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera remis le 16 novembre 2023.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera remis le 28 mars 2024.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera remis au plus tard le 10 juillet 2024.